

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

SIMACUR

Hôtel de ville
1, avenue du Général de Gaulle
91300 MASSY
Tél 01 60 13 72 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

DATE DE CONVOCATION
28 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à 19h30, le Comité Syndical, sous la Présidence de Monsieur Pierre OLLIER, également convoqué, s'est réuni en Mairie de Massy (91), en séance publique.

DATE D'AFFICHAGE
de l'ordre du jour
28 août 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Arjona, M. Blot, M. Segaud, M. Foisy, Mme Cailleau, Mme Gremion, Mme Holuigue-Lerouge, M. Legrand, M. Ollier, Mme Precetti, M. Senant, M. Trebulle, Mme Sauvey, M. Nehme représenté par M. Hubert, M. Benard, M. Gallant, M. Decrop représenté par Mme Lemmet, M. Samsoen représenté par Mme Freret.

DATE D'AFFICHAGE
du compte rendu :
5 septembre 2024

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales

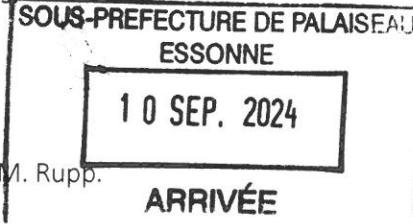
ABSENT donnant pouvoir :

Mme Sharshar à M. Segaud

ABSENTS, excusés :

M. Aarsse, Mme Drancy, M. Perrin, M. Rupp.

Secrétaire : Mme Sauvey



**Nombre de Membres en
Exercice : 23**

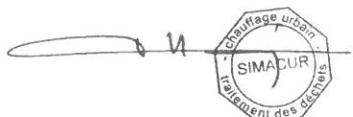
Délibération n°D2024-09-01 :

Présents : 18
Absents : 5
Dont donnant pouvoir : 1
Votants : 19

**RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE POSTE
DE DIRECTEUR**

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président certifie que la convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie de Massy conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.





Recrutement d'un contractuel sur le poste de Directeur du SIMACUR

LE PRESIDENT EXPOSE :

Suite à la mutation de la Directrice, il est nécessaire de pourvoir le poste de directeur du SIMACUR créé sur le grade d'ingénieur principal.

La déclaration de vacance d'emploi V091240311000192001 a été visé par la préfecture des Yvelines le 21/03/2024, sur la base d'un emploi vacant d'ingénieur principal créé par délibération du 4 décembre 2013.

Après l'examen des candidatures et la réception des candidats, il s'avère que le candidat dont le profil est le plus pertinent vis-à-vis des besoins en compétences du Simacur n'est pas titulaire de la fonction publique.

C'est pourquoi, je vous propose de procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps complet par voie de contrat, en application de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée de trois ans renouvelables.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Fonction Publique,

VU la délibération en date du 4 décembre 2013 créant un emploi de d'ingénieur principal à temps complet,

CONSIDERANT la nécessité de recruter un directeur du SIMACUR,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le recrutement d'un cadre A sur le poste de Directeur du SIMACUR à temps complet par voie de contrat, en application l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse sans que la durée des contrats successifs ne puisse excéder six ans.

Si à l'issue de cette période maximale de six ans le contrat est reconduit, il le sera par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les missions consistent à assurer la Direction du syndicat.

Les différentes missions à assurer sont les suivantes :

- La définition des orientations stratégiques en matière de traitement et de valorisation des déchets ainsi que de chauffage urbain.
- La préparation, la mise en œuvre et le suivi des décisions du comité syndical et du bureau
- Le management, la gestion et l'animation des agents (à plein temps et en activité accessoire) en donnant du sens et des perspectives



- La gestion des relations avec les collectivités adhérentes, les partenaires (collectivités du territoire, ADEME, Région, éco-organismes, Etat, associations), les prestataires et bureaux d'études ainsi qu'avec les usagers des services.
- Le pilotage de la préparation, l'élaboration et le suivi budgétaire (principal, OM, CU).
- Le respect de la passation et le suivi des marchés publics ainsi que la gestion des contrats.
- La tenue de tableaux de bord, la rédaction du rapport annuel et la communication sur l'activité et les objectifs du Syndicat.
- Le suivi de la programmation des investissements ainsi que le pilotage des projets, tant en matière de chauffage urbain que de traitement des déchets.

Cet emploi nécessite des qualifications approfondies dans le domaine de l'environnement, et plus particulièrement sur les réseaux de chaleur et la transition énergétique, ainsi qu'une solide expérience en management de projet pour mener à bien les projets ambitieux en cours et à venir du Simacur.

L'agent sera titulaire d'un diplôme ou de qualifications permettant l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs principaux.

Sa rémunération sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs principaux, entre l'indice brut 619 – indice majoré 524 et l'indice brut 1015 – indice majoré 826, indices susceptibles d'évoluer en fonction de futures réformes des échelles indiciaires.

AUTORISE le président à conclure le contrat d'engagement.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024 aux différents articles concernés du chapitre 012 et le seront les années suivantes sans qu'il soit nécessaire de délibérer.

**ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,**




Pierre OLLIER